

PROCÉDURE DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Référence : TP Agent de sûreté et de sécurité privée

1. RÉCEPTION ET ANALYSE DU DOSSIER CANDIDAT

Responsable

Référent pédagogique PRISKS

Actions réalisées

- réception de la demande du candidat ;
- identification de son parcours professionnel ;
- vérification des diplômes, titres et certifications détenus ;
- vérification de la validité des justificatifs ;
- identification des éventuelles compétences déjà acquises ;
- information du candidat sur les différentes possibilités de parcours.

Documents conservés

- ☐ Autorisations ou justificatifs réglementaires nécessaires (n° CNAPS)
 - ☐ Test de positionnement lors de la formation MAC APS
-

2. POSITIONNEMENT INDIVIDUALISÉ

Responsable

Formateur / Référent pédagogique

Le candidat réalise un **positionnement initial** permettant de déterminer son niveau et les éventuels écarts par rapport aux compétences du CCP concerné.

Le positionnement comprend notamment :

- questionnaire de connaissances ;
- mise en situation ou exercices professionnels ;
- analyse des compétences déjà maîtrisées ;
- identification des besoins de remise à niveau.

Document produit

FICHE DE POSITIONNEMENT INDIVIDUEL

Le résultat permet de construire un parcours adapté au candidat (document de fin de formation).

3. PARCOURS DE CONSOLIDATION DES COMPÉTENCES

Responsable

Équipe pédagogique PRISKS

Le candidat suit un parcours individualisé de consolidation correspondant aux compétences du **CCP 1 & CCP 3** :

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité.

Les compétences concernent notamment :

- le contrôle des accès (palpation de sécurité),
- la prévention et la gestion des situations conflictuelles ;
- le risque terroriste ;
- les connaissances juridiques et techniques.

Lors de l'examen final (lors du passage de l'examen A2SP), le référentiel prévoit une évaluation spécifique du CCP 1 comprenant notamment une mise en situation, un entretien technique et un questionnaire professionnel.

Documents de traçabilité

- ☐ Programme de formation
 - ☐ Feuilles d'émargement
 - ☐ Évaluations formatives
 - ☐ Résultats des évaluations (document de fin de formation)
 - ☐ Bilan individuel (document de fin de formation).
-

4. ARTICULATION AVEC LE MAC APS

Lorsque le candidat remplit les conditions réglementaires applicables au MAC APS, PRISKS peut organiser les séquences pédagogiques communes aux deux parcours. S'il n'y a pas la possibilité, une session de formation pourra être faite lors d'une autre semaine, l'apprenant s'engage à faire les 2 formations.

Principe pédagogique

Les compétences communes sont travaillées une seule fois lorsque cela est pédagogiquement pertinent, sans confondre les objectifs, les modalités d'évaluation et les validations propres à chaque dispositif.

Traçabilité distincte

PRISKS conserve séparément :

PARCOURS CCP 1

- compétences travaillées
- évaluations (lors du MAC APS)
- résultats (lors du MAC APS)
- certification correspondante

MAC APS

- programme réglementaire
- présence
- compétences actualisées
- évaluation
- justificatif correspondant

Important : le fait que certaines séquences soient communes ne signifie pas que l'attestation MAC APS constitue, à elle seule, une validation du CCP 1.

5. ÉVALUATION ET CERTIFICATION - EXAMEN

Responsable

Jury / organisme habilité selon les modalités applicables au TP

PRISKS distingue :

A. Évaluation pédagogique

Réalisée pendant la formation :

- exercices ;
- QCM ;
- mises en situation ;
- évaluations formatives ;
- évaluation finale de préparation.

B. Évaluation certificative

Réalisée dans les conditions prévues par le référentiel de certification.

PRISKS ne confond jamais une attestation de formation avec un certificat de compétences professionnelles.

Le RNCP prévoit pour le CCP 1 une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un questionnaire professionnel.

6. DOCUMENTS REMIS AU CANDIDAT

À l'issue du parcours du CCP 1 & 3, PRISKS remet, selon la situation :

- ☐ Attestation de fin de formation remis ou en archivage
 - ☐ Résultats des évaluations pédagogiques (en archivage)
 - ☐ Attestation de compétences acquises / travaillées remis ou en archivage
 - ☐ Document relatif au MAC APS lorsqu'il est réalisé
 - ☐ Document officiel de certification lorsqu'il est délivré par l'autorité ou dans le cadre habilité, lors du passage final d'examen du TFP A2SP.
-

7. PARCOURS VERS LA CERTIFICATION PAR CCP

Le TP A2SP RNCP est composé de **trois CCP** :

CCP 1

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces



CCP 2

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces.



CCP 3

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

Le titre peut être obtenu par **capitalisation des CCP** conformément aux dispositions réglementaires applicables.

8. POINT DE VIGILANCE – VAE / CANDIDAT INDIVIDUEL

Le dispositif n'est pas une VAE.

Il s'agit d'un :

**PARCOURS DE FORMATION, DE CONSOLIDATION ET D'ÉVALUATION DES
COMPÉTENCES, POUVANT S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE DE
CERTIFICATION PAR CCP.**

La VAE constitue une voie distincte.

**« Le candidat est orienté vers la modalité de certification correspondant à sa
situation et aux conditions d'accès prévues par le référentiel et le
certificateur. »**

9. DOSSIER DE PREUVES À PRÉSENTER À L'AUDITEUR

PRISKS doit pouvoir présenter un **dossier candidat anonymisé** comprenant :

AVANT LA FORMATION

- ☐ Analyse des besoins
- ☐ Vérification des prérequis
- ☐ Positionnement initial
- ☐ Individualisation du parcours

PENDANT LA FORMATION

- ☐ Programme
- ☐ Progression pédagogique
- ☐ Émargements
- ☐ Supports
- ☐ Évaluations formatives
- ☐ Suivi individuel

APRÈS LA FORMATION

- ☐ Évaluation finale lors de la formation MAC APS
 - ☐ Orientation vers la suite du parcours
 - ☐ Demande d'inscription au candidat à une session d'examen.
-

10. PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les résultats des évaluations et les difficultés rencontrées par les candidats sont analysés par le référent pédagogique.

Les écarts constatés peuvent conduire à :

- **adaptation du programme**
- **modification des supports**
- **ajout d'exercices**
- **renforcement d'une compétence**
- **accompagnement individuel**
- **évolution du parcours**

Cette analyse est intégrée dans la démarche d'amélioration continue de PRISKS.

« PRISKS ne considère pas qu'une formation équivaut automatiquement à une certification. Nous distinguons clairement le positionnement, la formation, les évaluations pédagogiques et la certification. Notre dispositif permet d'individualiser le parcours d'un candidat déjà titulaire d'une qualification APS, d'identifier ses écarts de compétences, de consolider les compétences correspondant au CCP concerné et de l'orienter vers la modalité de certification prévue par le référentiel applicable. Nous assurons la traçabilité de chacune de ces étapes. »